

retrait de point tres tardif

Par **emilie2573**, le **16/09/2010** à **14:41**

bonjour voilà pour vous résumer la situation, mon ami a du faire un stage de sensibilisation suite à plusieurs retraits de point. son solde au mois de juin etant nul mais n'ayant pas eu de recommandé il a réussi a faire son stage et récupérer 4 points et entre temps son relevés avait été remodifié avec un nouveau solde à +1point! le voici donc titulaire de 5 points! donc je suis allée de suite en sous prefecture afin de rééditer son permis. la demande est faite et nous devons patienter environ 15 jours à 3 semaines. 1 mois plus tard toujours pas de nouvelles je décide donc de retourner a la sous prefecture afin de voir ce qu'il se passe et la stupéfaction, elle m'annonce que le solde est de nouveau nul!!!un mois apres avoir passer son stage à 250€!en explications elle me dit qu'il vienne de lui retirer des points de contravention 2 ans apres soit des amendes datant de 2008!!! mon ami se retrouve de nouveau sur le carreau, sans permis sachant qu'il travail en déplacement son permis lui est indispensable! il arrive à se débrouiller pour l'instant mais par la suite cela va devenir tres compliquer. je voulais donc savoir si il y avait un dernier recours a tenter afin de contester ces derniers retrait de 2 ans apres.
merci d'avance pour vos reponses et conseil.

Par **razor2**, le **16/09/2010** à **17:18**

Bonjour, il n'y a pas de "prescription" en matière de retrait de points...Celà dit, 2 ans, ca semble long, surtout que les points sont enlevés suite au paiement de l'amende forfaitaire...Peut-être qu'une visite à un avocat spécialisé serait de bonne augure...

Par **Domil**, le **29/09/2010** à **01:12**

là ça devient du spam, donc le site est pour les pigeons et les moutons, il n'y a aucun site sérieux qui spamme.